

CONFERENCE

Accessibilité numérique et mise en œuvre du télétravail pour raison de santé

Objectifs

Au-delà de l'accessibilité bâimentaire, l'accessibilité numérique des postes de travail (sites internet, intranet et autres applicatifs web) est centrale dans un environnement professionnel où les nouvelles technologies sont incontournables. *Quelle obligation légale d'accessibilité numérique pour les employeurs publics ?*

D'autre part, l'aménagement du poste de travail est maintenant un réflexe pour les employeurs publics. Le télétravail reste une pratique encore peu développée alors qu'elle constitue une forme d'organisation du travail alternative pour les agents ayant des difficultés pour raison de santé. *Quelles conditions pour un télétravail réussi ?*

Programme

Accueil café dès 9h

Matinée (9h30-12h) :

Accessibilité numérique : quelle réponses apporter à l'obligation des administrations ?

Conférence d'Antoine CAO, Directeur du programme Accessibilité numérique à la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC)

12h-13h30 Déjeuner pour poursuivre les échanges

Après-midi (13h30-16h30) :

Télétravail : une solution pour les agents en situation de handicap

Apport de notions-clés par le Handi-Pacte

Echanges de pratiques autour de la mise en œuvre du télétravail pour raison de santé

Avec les témoignages du Ministère des Armées et du Conseil Départemental de l'Ardèche

Informations diverses

- Cette conférence est ouverte aux trois versants de la fonction publique : hospitalière, territoriale et Etat.
- La participation à cette conférence est gratuite. Seuls les frais de déplacement restent à la charge des participants.
- Une attestation de participation pourra être remise aux personnes qui en font la demande.